

OMPI



WO/GA/34/10

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 juin 2007

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI

**Trente quatrième session (18^e session ordinaire)
Genève, 24 septembre – 3 octobre 2007**

QUESTIONS CONCERNANT LE COMITE CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS

Document établi par le Secrétariat

1. Créé en septembre 2002 sur décision de l'Assemblée générale de l'OMPI, le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) a tenu ses trois premières sessions en juin 2003, en juin 2004 et en juin 2006, respectivement. La quatrième session doit avoir lieu à Genève, les 1^{er} et 2 novembre 2007.
2. Comme convenu lors de sa première session, l'ACE suit une approche thématique dans ses travaux. Lors de la troisième session, il a été décidé que le comité envisagerait, à sa quatrième session, un échange de vues sur la coordination et la coopération aux fins des questions d'application des droits aux niveaux international, régional et national.
3. Il est fait référence, à cet égard, à une structure importante de coopération au niveau international, à savoir le Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage, convoqué conjointement par l'OMPI, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), en coopération avec la Chambre de commerce internationale (CCI), l'Association internationale pour les marques (INTA) et l'International Security Management Association (ISMA). Le troisième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage a été accueilli par l'OMPI les 30 et 31 janvier 2007, à Genève, et a rassemblé plus de 1100 délégués de 105 pays. Le thème retenu, "Défis partagés – Objectifs communs", a permis d'axer les débats sur les quatre domaines prioritaires du congrès, à savoir la sensibilisation, l'amélioration de la coopération et de la coordination,

le renforcement des capacités et la promotion de l'amélioration de la législation et des mesures d'application des droits. Une séance spéciale a été consacrée aux risques sanitaires et sécuritaires engendrés par les activités de contrefaçon et de piratage. Davantage d'informations sur la coopération dans le cadre du Comité directeur du congrès mondial et sur les activités de celui-ci sont disponibles sur le site Web de l'OMPI consacré à l'application des droits, à l'adresse http://www.wipo.int/enforcement/fr/global_congress/.

4. À différents niveaux, l'amélioration de la coopération et la coopération sur les questions relatives à l'application des droits entre les différentes parties prenantes concernées occupe aussi une place prépondérante dans l'assistance technique fournie aux fins de l'application des droits par le Secrétariat à la suite des nombreuses demandes émanant des États membres. L'assistance technique fournie aux États membres depuis la troisième session du comité consultatif est décrite sur le site Web de l'OMPI consacré à l'application des droits, à l'adresse <http://www.wipo.int/enforcement/fr/activities>.

5. La quatrième session du comité consultatif permettra aux États membres et aux observateurs de partager leur expérience et de se communiquer leurs plans relatifs au thème principal de la réunion, à savoir la coordination et la coopération dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle. Des experts triés sur le volet examineront des sujets précis et présenteront des exposés y relatifs, et analyseront leurs suggestions sur les moyens de renforcer l'efficacité de l'application des droits de propriété intellectuelle dans l'intérêt des titulaires de droits, des consommateurs et de l'économie en général.

6. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note des informations contenues dans le présent document.

[Fin du document]